



CANTON DE CHAMPLAIN

RÉUNION PUBLIQUE

le 12 décembre 2017

SALLE MUNICIPALE

MEMBRES PRÉSENTS: Gary J. Barton, maire
Paul Emile Duval, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
Helen MacLeod, conseillère
Gérard Miner, conseiller
Pierre Perreault, conseiller
Normand Riopel, conseiller
Marc Séguin, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Troy Carkner, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale-trésorière
Alison Collard, greffière
Dominique Lefebvre, urbaniste
Marie Pageau Handfield, coordonnatrice des Services de garde
Jacques Gauthier, officier en chef de la construction
Maxime Bougie, inspecteur de la construction

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H

Ouverture de la séance à 19h03.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2017-428

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Pierre Perreault

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion publique du 12 décembre 2017.

ADOPTÉ

MODIFICATION PROPOSÉ AU ZONAGE PROPOSÉ - MARC-ANDRÉ DIOTTE

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain situé au 217 est, chemin Pleasant Corner, étant la partie du lot 2, concession 3 portant le numéro de rôle 0209-006-003-00600 dans l'ancien canton de Hawkesbury Ouest, maintenant dans le canton de Champlain comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné '*secteur des politiques des ressources agricoles*' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La proposition de modification au règlement de zonage changera le zonage de la propriété du 217 est, chemin Pleasant Corner de « zone agriculture (A) » à « zone agriculture – exception spéciale (A-29) », afin d'interdire tout usage résidentiel et d'autoriser une réduction de la façade à 133 mètres au lieu du 150 mètres requis pour un usage agricole, sur le lot à être retenu. Cette modification au règlement de zonage est une condition de la demande d'autorisation B-100-2016 dont fait l'objet cette propriété.

L'urbaniste a résumé le changement proposé. Le conseiller Riopel a posé quelques questions à propos de la nécessité d'avoir une telle exception, et l'urbaniste a expliqué la politique provinciale relativement aux zones agricoles.

Personnes présentes :

Il n'y a eu aucune question de la part du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquentement, il fut

Résolution 2017-429

Proposé par: Gérard Miner

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion publique du 12 décembre 2017 soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion publique a été ajournée à 19h13.

GARY J. BARTON, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE